



Assurance collective

# Vous partez en voyage?

Les affections dont l'état est jugé stable sont désormais couvertes par votre régime.

## Que signifie « stable d'un point de vue médical »?

Dans le cadre de votre régime, pour que l'état d'une affection soit jugé stable d'un point de vue médical, la personne assurée (vous ou une personne à votre charge) ne doit pas, dans les 90 jours précédant la date du départ, avoir :

- reçu de traitement ni subi d'examen à l'égard de nouveaux symptômes ou d'une nouvelle affection;
- connu d'aggravation des symptômes existants ni d'augmentation de leur fréquence;
- apporté de changement à ses traitements ou médicaments (à part les ajustements de routine dans le cadre de soins continus);
- été hospitalisée pour recevoir un traitement lié à l'affection.

## Autres éléments à prendre en considération avant votre départ

- L'assistance-voyage en cas d'urgence n'est pas offerte s'il est prévu que vous (ou la personne à votre charge) subissiez un test, un examen ou un traitement inhabituel relativement à votre affection ou à une affection non diagnostiquée.
- La couverture s'applique en cas d'urgence médicale liée à la grossesse, pourvu que le voyage soit terminé au moins quatre semaines avant la date prévue de l'accouchement.
- Vous et les personnes à votre charge devez être couverts au titre d'un régime d'assurance maladie public.
- La couverture prend fin lorsque le médecin traitant estime que, d'après les renseignements médicaux dont il dispose, l'état du patient est suffisamment stable pour lui permettre de retourner dans sa province ou son territoire de résidence.

## Accès au service

En cas d'urgence médicale à l'extérieur de votre province ou de votre territoire de résidence, communiquez le plus tôt possible avec Allianz Global Assistance afin que son personnel qualifié puisse s'assurer que vous et les membres admissibles de votre famille recevez sur-le-champ des soins adéquats.

## Vous pouvez joindre Allianz Global Assistance en composant, sans frais, l'un des numéros suivants :

depuis le Canada et les États Unis : 1 800 265 9977;

depuis le Mexique : 00 1 800 514 3702;

depuis la République dominicaine : 1 888 751 4403; depuis les pays bénéficiant d'un numéro universel de libre appel international (UIFN) : code du pays + 800 9221 9221.

**Nous vous recommandons d'utiliser un téléphone fixe lorsque vous utilisez ce service, car la communication au moyen de réseaux de téléphonie mobile peut parfois être mauvaise.**

